

L'an deux mille vingt-quatre le 27 juin à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLÉC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Pierre-Yves CROGUENNEC, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration E Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration PY Croguennec) Pascale DERRIEN (procuration D larhantec)

Secrétaire de séance : Jacqueline BOURBIGOT

- **Travaux Parmentier, consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation**

Par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024, le conseil municipal inscrivait les travaux de rénovation énergétique de l'espace Parmentier au budget et sollicitait l'aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Les travaux d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ont été confiés à Paul Tromeur architecte, pour la rédaction des pièces administratives relatives à la consultation des entreprises. Ce travail est aujourd'hui finalisé

Le suivi des travaux sera réalisé en régie par les services techniques

Il est proposé au conseil municipal de l'autoriser Le maire à lancer la consultation sur un estimatif de travaux de l'ordre de 190 000€ repartis en 4 lots

Lot 01- Etanchéité

Lot 02 – Bardage bois

Lot 03 – Bardage métallique – Serrurerie

Lot 04 – Menuiseries extérieures aluminium - Fermetures

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITÉ décide :

- **Approuve** le projet
- **Autorise** Le Maire à consulter
- **Autorise** Le Maire à signer les pièces du marché

- **Travaux Parmentier ; demande de subvention Conseil Départemental Volet 2**

Le conseil départemental du Finistère soutient les projets des collectivités locales dans le cadre du Volet 2 destiné à soutenir les projets de développement. Lors de son élaboration, la commune de Pleyber-Christ y avait fléché la réhabilitation de la friche commerciale et le l'ensemble foncier Caudron. Ces deux projets de densification et de réhabilitation foncière cœur de bourg ne sont pour l'instant pas matures puisque les acquisitions ne sont pas encore finalisées par l'Etablissement Foncier de Bretagne

Monsieur Le Maire propose compte tenu des projets en cours de solliciter l'aide du conseil Départemental dans le cadre du Volet 2 sur les travaux de l'espace Parmentier et ses abords. Il rappelle qu'il s'agit d'adapter ce bâtiment à la transition écologique afin de proposer aux entreprises ou indépendants les locaux rénovés peu énergivores. Ce programme qui s'inscrit dans le pôle Gare propose déjà plusieurs locaux professionnels à la location et concourt à la réhabilitation de ce quartier. Un projet structurant pour le développement de la collectivité qui valorise ainsi son patrimoine immobilier

Outre les travaux de réhabilitation immobilière, il est prévu de refaire les voiries de desserte purges, aménagement des bas-côtés réfection du tapis et adjonction créer une voie douce et sécurisée reliant la gare à l'espace parmentier

Le cout total de l'opération

Travaux immobiliers 190 000 €

Travaux voirie 156 000 €

Total 346 000 €

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du Volet 2 pour financer ce projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE décide :

- **Approuve** le projet
- **Autorise** Le Maire à solliciter les subventions nécessaires à ce projet
- **Autorise** Le Maire à signer

- **Travaux retables, consultation Assistance à Maitrise d'Ouvrage**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de restauration de l'église et de deux retables, Saint-Jean et Notre dame de la Pitié et ont été réceptionnés. Lors de leur installation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui a suivi les travaux de rénovation a fait effectuer un diagnostic des retables de Saint-Joseph et de Notre Dame du Rosaire et du maître autel qui nécessitent des travaux de consolidation dits « d'urgence » et de reprise des menuiseries et de la polychromie . Pour mener à bien la consultation des entreprises et assurer le suivi des travaux de restauration nécessaire il convient de recruter un maître d'œuvre. Son rôle, établir un programme de travaux, sur plusieurs années pour mener à bien cette opération. Les services de l'Etat continuent à nous accompagner dans cette démarche de réhabilitation du patrimoine et de mise en valeur de l'église St Pierre.

- Montant les travaux envisagés : 290 470 €
- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- **Autorise** le Maire à rechercher un maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'église et des retables
- **Autorise** le Maire à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat en charge des Monuments historiques pour le recrutement d'un architecte spécialisé
- **Autorise** le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée
- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Plan arbres Conseil Départemental du Finistère, demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal de l'opération initiée par le conseil Départemental du Finistère afin de planter 500 000 arbres sur 10 ans. La plantation d'arbres agit pour freiner le réchauffement climatique, favorise la biodiversité et améliore la qualité de l'eau. Le CD 29 propose d'accompagner les communes financièrement afin d'atteindre cet objectif (50 € par arbres). La commune s'inscrit dans ce dispositif en renaturant (place de l'église) et replantant, notamment les arbres tombés pendant la tempête CIARAN et en proposant de nouvelles plantations au Brug

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Département

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- **Sollicite** l'aide du département du Finistère dans le cadre de l'opération 500 000 arbres.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Projet Tableau des effectifs, création en attente de vacance de poste adjonction de grade de recrutement**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Le 16 mai dernier, le conseil municipal avait créé un poste de chargé d'urbanisme ouvert sur la catégorie B de la filière administrative. L'objectif était de lancer le recrutement sans attendre la radiation des cadres de l'agent puisque le départ en retraite est précédé du solde des congés.

Au regard des tensions de recrutement actuelles rencontrées par de nombreuses collectivités et tenant compte des missions afférentes à l'emploi, l'ouverture du poste à des grades supplémentaires et sur une autre filière semble judicieuse.

La modification d'un emploi implique de recueillir l'avis préalable du CST. Or, au vu des délais, un avis ne peut être attendu avant septembre 2024.

Le Maire propose à l'assemblée : De créer un nouvel emploi de chargé d'urbanisme, qui aura vocation à supplanter les deux autres postes déjà existants sur des missions identiques, à temps complet ouvert aux grades suivants : Dans la filière administrative : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) Dans la filière technique : adjoint technique principal 1^{ère} classe et agent de maîtrise (catégorie C), technicien et technicien principal 2^{ème} classe (catégorie B).

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1
- Vu le tableau des emplois
- Vu la délibération 2024-28 en date du 16 mai 2024

- **DÉCIDE :**
- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
Ex : Chargé d'urbanisme	Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	C	TC
	Adjoint techn principal de 1 ^{ère} classe	C	TC
	Agent de maîtrise	C	TC
	Technicien	B	TC
	Technicien principal de 2 nd classe	B	TC

- **Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur PPGDLSID, avis du Conseil Municipal**

La loi ALUR du 24 mars 2014 confie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Elle a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée de la demande locative sociale et à satisfaire le droit à l'information du demandeur.

Le plan vise en effet à apporter plus de transparence et une meilleure lisibilité dans le parcours des demandeurs en logement social et dans la gestion de leur dossier. Il vise également plus d'efficacité concernant le traitement des demandes et d'équité au travers du processus d'attribution des logements.

En plus d'une réponse réglementaire, le projet de PPGDLSID de Morlaix Communauté se donne pour objectif d'assurer la bonne coordination des différents acteurs sur le territoire et de faciliter leurs missions respectives en mettant à disposition les outils nécessaires pour garantir une information harmonisée, claire et accessible aux demandeurs d'un logement social. Il est convenu avec l'ensemble des partenaires que le PPGDLSID soit positionné comme le document référence à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus d'attribution d'un logement social.

De manière synthétique le document se structure de la manière suivante :

1. L'information délivrée au public et aux demandeurs
2. Le service d'information et d'accueil des demandeurs
3. L'organisation de la gestion partagée
4. L'organisation collective du traitement des demandes de ménages en difficulté
5. Les dispositifs spécifiques de gestion de la demande.

Le plan partenarial est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un bilan annuel présenté en Conférence Intercommunale du Logement puis soumis à adoption du Conseil Communautaire de Morlaix Communauté.

L'élaboration du PPGDLSID s'est appuyé sur le diagnostic réalisé par l'ADEUPa, l'agence d'urbanisme Brest-Bretagne, dans le cadre du document d'orientations stratégiques et de la convention intercommunale d'attribution, documents validés en 2022. La diffusion d'un questionnaire et l'organisation d'ateliers en 2023 avec l'ensemble des partenaires ont permis de définir de manière concertée les grandes lignes du document en matière d'attribution de logements sociaux et d'information du demandeur.

Le projet de plan a été diffusé en amont de la Conférence Intercommunale du Logement du 24 mai 2024 et a fait l'objet d'une présentation synthétique pour validation lors de cette CIL.

Il doit être soumis à avis du Préfet et des communes de Morlaix Communauté, qui disposent d'un délai de deux mois à réception du projet à l'issue duquel, en l'absence de réponse, l'avis sera réputé favorable. À l'issue de cette consultation, le Conseil Communautaire de Morlaix Communauté sera amené à approuver le PPGDLSID et à le mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal est amené à émettre un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L.441-2-8,

Vu la délibération D15-215 du Conseil Communautaire de Morlaix Communauté du 21 décembre 2015 lançant l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur,

Vu la délibération D20-004 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal – habitat (PLUi-H) valant pour programme local de l'habitat (PLH),

Vu le PLUi-H 2020-2025 – Action 5.1 : renforcement des outils de gouvernance de la politique habitat

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 24 mai 2025

Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur reçu en mairie le 10 JUIN 2024, joint en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable à l'ensemble proposé**
- **Souhaite que dans les critères prévus de cotation de la demande, le regard local à travers l'avis de la commune soit aussi intégré afin de préserver la mixité sociale du quartier, socle du vivre ensemble**

- **Friche Caudron, consultation pour l'élaboration d'un plan d'aménagement**

La commune de Pleyber-Christ, lauréate du programme Petite ville de Demain a défini un programme d'actions visant à la revitalisation de son centre-bourg. Dans ce cadre, deux secteurs prioritaires de renouvellement urbain ont été définis, à savoir : le site de la friche commerciale, rue des Fontaines et l'îlot « Caudron », rue Georges Brassens. Ces deux secteurs ont été conventionnés avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne et ont fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle menée en 2022-2023 par l'atelier Dulieu. Cette étude a permis de définir des principes de programmation, d'organisation et d'outils d'aménagement préférentiels.

En ce qui concerne l'îlot Caudron, rue Georges Brassens, d'acquisition des terrains par L'EPF est imminente. Les démolitions et le défrichage du secteur, laissé à l'abandon, devraient se faire au cours de l'automne 2024. La commune de Pleyber-Christ souhaite donc désormais entrer dans une phase opérationnelle en lançant, sur ce secteur, un lotissement communal sur cette parcelle d'environ 3700m² en cœur de bourg, il s'agit de :

- densifier les fonds de jardin situé à l'intérieur de l'îlot en offrant des lots libres,
- « détacher » la maison en bon état de l'opération (située au 11 rue G. Brassens) afin de la louer,
- rénover la longère (située sur la parcelle AC193 189) en 2 logements potentiels.

Compte tenu du conventionnement EPF, des contraintes urbanistiques s'imposent à la collectivité

- • Minimum 50% de la SdP du programme en logements
- • Densité de logements à l'hectare : 20 logements/ha
- • Pourcentage de logements aidés : 20% minimum de LLS
- • Nombre de logements estimés dans le projet : 8 logements minimum dont 2 LLS (PLUS-PLAI) minimum.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à consulter afin de choisir une maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal en lieu et place de la friche Caudron

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires

- **Rues en scène, convention de participation**

Le festival d'arts de rue, "Rues en Scène" s'inscrit depuis quelques années dans le paysage local, comme un événement convivial de fin d'été, à destination des habitants et des touristes, invités à découvrir

des représentations de qualité. Une occasion également de (re)visiter les communes du territoire, de poser un nouveau regard sur des lieux parfois méconnus, se transformant le temps d'une journée en espace scénique.

Morlaix Communauté a confié au Pôle Culturel du Roudour l'organisation et la programmation de ces manifestations culturelles

Pleyber-Christ accueillera rues en scène le 01 septembre sur différents espaces publics du Bot On

La commune d'accueil participe financièrement à cette animation à hauteur de 1 € par habitant.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à Rues en Scène

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention afférente

-

- **Subventions aux associations**

Les commissions Sport/vie associative et Enfance/Jeunesse/Ecoles, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

	Déjà alloué	Conseil du 27 juin 2024	TOTAL
Associations extérieures à Pleyber:			
Asso de jumelage Pays de Morlaix - REO			
Comité de jumelage Pays de Morlaix - WURSELEN		100 €	100 €
Comité de Jumelage Lostwitiel		100 €	100 €
Associations Pleyberiennes:			
SPORTS			
Kumo Judo		484 €	484 €
Tao dragon celtik (boxe chinoise)		400 €	400 €
Armorik moto-club 346 + 1250		1 596 €	1 596 €
Badminton club		840 €	840 €
Courir à Pleyber		312 €	312 €
Cyclos pleyberiens		413 €	413 €
Skol Gouren Pleiber			
Ar COAT			
TEAM YANN TBFO		150 €	150 €
ESPC Foot		4 076 €	4 076 €
PCBC Basket		6 285 €	6 285 €
PSM Hand		4 421 €	4 421 €
AUTRES			
Comité d'animations	7 000 €	4 000 €	11 000 €
APE 7,40 €/Enfant	217	1 606 €	1 606 €
APEL ST PIERRE 7,40 €/enfant	62	459 €	459 €

Amicale Laïque 3,3€/enfant	217				716 €	716 €
Rased	217				217 €	217 €
						0 €
						0 €
La Diane (société de chasse)			renonciation		0 €	0 €
Société communale de chasse					300 €	300 €
			Total:		26 475 €	33 475 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE décide :

- **Approuve** les propositions

- **Accessibilité Mairie**

Par délibération du 22 septembre 2016, le conseil municipal de PLEYBER-CHRIST a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune, qui prévoit la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux sur 6 ans.

La collectivité a travaillé avec l'architecte Tristan Laprairie sur l'accessibilité et la restructuration de la mairie en un véritable pôle administratif. Compte tenu du cout du projet et des subventions obtenues il ne sera pas donné suite au projet. Cependant l'accessibilité de la mairie doit être réalisée.

Comme indiqué au BP 2024 il est proposé de se doter d'un élévateur permettant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le cout total de l'opération

Dispositif « monte-charge » 30 000 €

Travaux préparatoires 2 500 €

Total 32 500 €

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du fonds accessibilité pour financer ces travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE décide :

- **Approuve** le projet
- **Autorise** Le Maire à solliciter les subventions nécessaires à ce projet
- **Autorise** Le Maire à signer
